

Inscriptions scolaires 2021-2022

Les inscriptions scolaires pour la rentrée 2021-2022 dans les écoles de Bernay auront lieu jusqu'au 11 mars auprès du Guichet famille de la Ville de Bernay.

Enfants concernés :

- Tous les enfants entrant dans le dispositif « Toute petite section (TPS) » (naissance 2019) ;
- Tous les enfants entrant en Petite section (PS) de maternelle (naissance 2018) ;
- Tous les enfants entrant en Cours préparatoire (CP) élémentaire.

Démarche :

Se présenter au Guichet famille de la Ville de Bernay (5, place de la République) pour y retirer un « dossier famille » à compléter avec l'ensemble des pièces justificatives demandées. Ce dossier sera à remettre au Guichet famille le **11 mars 2021 dernier délai**. Il sera alors remis le **certificat d'inscription scolaire** de l'enfant.

Démarche dérogation scolaire :

- Vous êtes habitants de Bernay mais vous ne souhaitez pas scolariser votre enfant dans l'école prévue par la carte scolaire,
- Vous n'êtes pas habitants de Bernay et vous souhaitez que votre enfant soit scolarisé dans l'une des écoles de la ville

Dans les deux cas, il convient de :

- Faire une demande écrite et motivée à l'attention du Maire de la ville de Bernay,
- Compléter le formulaire de demande de dérogation à retirer au Guichet Famille ou sur le site Internet www.bernay27.fr et le joindre à votre courrier

La décision de la commission sera notifiée aux familles par courrier courant mai.

Rappel certificat d'inscription :

Une fois l'inscription validée par le Guichet famille, le certificat d'inscription sera envoyé par courrier. La famille devra alors prendre rendez-vous avec la direction de l'école concernée et lui présenter ce document afin de finaliser l'inscription de l'enfant. **Aucune scolarisation n'est acceptée sans certificat d'inscription.**

Horaires du Guichet famille : accueil du public du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Contact du Guichet famille : tél. - 02 27 19 93 09 / Mail – guichet.famille@bernay27.fr